



Municipalité de Crassier

Au Conseil communal

Préavis no 1/2021

Demande d'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers pour la législature 2021-2026

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Nous nous référons au chapitre 2, article 4, chiffre 6, de la loi sur les communes du 28 février 1956 (révisée le 1^{er} juillet 2013). Dans le chapitre "*Attributions et compétences du Conseil*" (art. 17 chiffre 5), il est stipulé que ce dernier peut accorder à la Municipalité l'autorisation de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières en fixant une limite.

Le Règlement du Conseil communal ne fixe pas de limite.

La Municipalité vous propose de fixer cette limite à CHF 25'000.00 par cas, charges éventuelles comprises.

Conclusion

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- dans sa séance du 9 septembre 2021,
- vu le préavis municipal N° 1/2021 – juillet 2021 – Demande d'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers pour la législature 2021-2026,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières dans les limites fixées à CHF 25'000.00 par cas, charges éventuelles comprises, pour la législature 2021-2026.



Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 juillet 2021 pour être soumis au Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
S. Melly

La Secrétaire:
B. Isabettini



Art. 44/Règlement Conseil communal: *La Municipalité est informée de la date des séances de toute commission Délégué municipal à convoquer: M. S. Melly, Syndic*